Publié le 28/07/2023



DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2023/33

Objet : Animation Plan Pastoral de Chartreuse 2023

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2023 validée par le Comité Syndical du 5 avril 2023 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1:

De porter l'opération Animation du Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2023 en s'appuyant des services pastoraux, et valide ainsi le plan de financement suivant.

Poste	Coût	Financeur	Taux	Montant
Prestation de la Fédération des Alpages de				
l'Isère	2 029.50 €TTC	Région Aura	80%	3 265.20€
Prestation de la Société d'Economie				
Alpestre de Savoie	2 052.00 €TTC	Autofinancement PNRC	20%	816.30€
Total	4 081.50 €TTC	Total		4 081.50€

Article 2:

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse, Le 26/07/2023

Pour copie conforme

Le Président Dominique ESCARON

Syndica